

Cir-2021-76
Ain Najm, le lundi 12 avril 2021

Objet : Confirmation de réinscription des élèves pour l'année scolaire 2021/2022.

Chers parents,

Vu que durant cette période nous planifions l'année scolaire 2021-2022 ainsi que le recrutement des enseignants et l'organisation des classes, nous vous invitons à procéder à la réinscription de vos enfants (en payant la somme de 200,000. L.L/élève et en remplissant la rubrique Parents/Réinscriptions sur le site), selon la circulaire No. Cir-2021-70, et cela avant le **vendredi 30 avril 2021**.

PS : Tout élève non inscrit selon la procédure mentionnée n'est plus compté parmi nos élèves pour l'année scolaire 2021/2022.

Merci de votre coopération continue.

La Direction